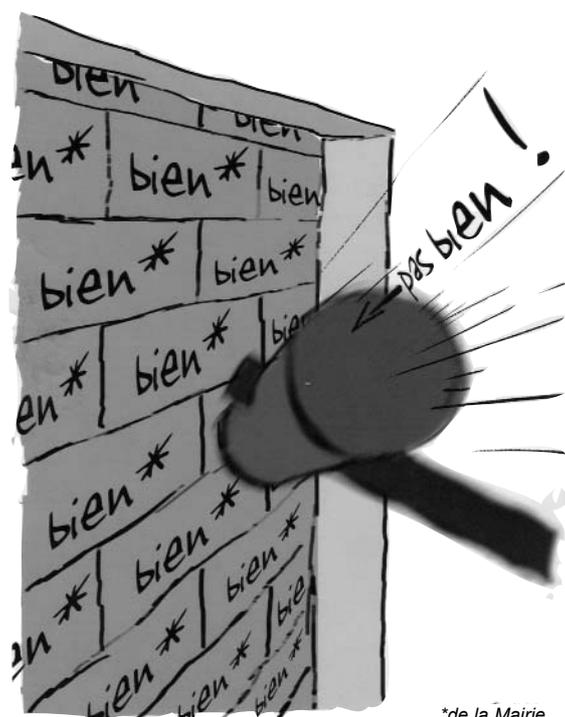


LE PARPAING DES CÉLLÉ n°2



Le 15 mars 2004 (date de la fin de la trêve hivernale) était organisée par le collectif DÉDAL (Défense du Droit au Logement) une manifestation contre les expulsions. Une centaine de manifestants ont ouvert un nouveau squat, 42 rue Porte-Panet à Limoges, en supprimant les parpaings qui en obstruaient l'entrée. Cette maison, murée depuis un peu plus d'un an, appartient à la mairie de Limoges. Au lendemain de cette



*de la Mairie

réquisition faite au nom du droit fondamental au logement, la mairie de Limoges déposait une plainte pour dégradation de bien appartenant à autrui.

Un militant a été inculpé après une garde à vue de plusieurs heures : il passera en jugement le 7 juillet 04. Un seul militant, aujourd'hui, porte le poids de l'accusation alors que le DÉDAL au complet revendique cette action politique.

Quel est le bien public en question ? Une quarantaine de parpaings qui empêchaient cette maison d'être ouverte et de vivre. Qui dégrade ? Celui qui mure ou celui qui démure ?

Que vaut-il mieux : une maison murée qui pourrit lentement ou une maison ouverte et vivante ?

**SOYONS SOLIDAIRES : TOUS ET TOUTES DEVANT LE TRIBUNAL
À 13H30 LE MERCREDI 7 JUILLET 04**

Collectif DEFENSE DU DROIT AU LOGEMENT
SQUATHÉDRALE

42 rue Porte Panet - 87000 Limoges

Permanences : mardi 18h/20h - ddal87@caramail.com

